

<b>MEMENTO DU CAPITAINE Version 13</b>		<b>Saison 2019-2020</b>
Il est de la responsabilité des joueurs de justifier de leur licenciation et/ou de présenter un certificat médical séparé si nécessaire		
<b>EQUIPES DEPARTEMENTALES MESSIEURS PRM - D1 - D2 - D3 - D4</b>		<b>Horaires début compétition</b>
Composition 4 joueurs 2 tables		PRM - D1 - D2 - D3 - D4
Positionnement libre des joueurs dans l'équipe pour les simples et les doubles Les capitaines doivent remplir une fiche de composition d'équipe avant de renseigner la feuille de rencontre. Les doubles sont désignés après les 8 premières parties de simples.		<b>20h45</b>
Possibilités : 1 joueur étranger 1 joueur muté en première phase 2 joueurs mutés en seconde phase (si les 2 mutations datent du 01/07/18 ou avant) 1 joueur absent (lettre indifférente) - dans ce cas, c'est le double 2 qui n'est pas joué <b>2 joueuses qui peuvent, aussi, jouer en championnat féminin départemental ou régional pour cette journée.</b>		<b>Retard équipe</b> visiteuse seulement 30'
<b>EQUIPES DEPARTEMENTALES DAMES</b>		PRD
Composition 3 joueuses 2 tables		<b>15h00</b>
Possibilités : 1 joueuse étrangère 1 joueuse mutée 1 joueuse absente Pas de joueur masculin Les joueuses peuvent jouer en division départementale, du championnat masculin, pour cette même journée.		<b>Retard équipe</b> visiteuse seulement 30' Au delà Application de l'article II.117
<b>RESERVES ET RECLAMATIONS</b>		
Réserves : article II.120 - qualification des joueurs, conditions matérielles, possibilité de respecter les horaires... A formuler au dos de la feuille de rencontre et à faire signer par les deux capitaines.		
Réclamations article II.121 - à formuler au dos de la feuille de rencontre et sur des faits précis. Les réclamations doivent être signées par les deux capitaines.		
<b>QUELQUES RAPPELS</b>		
<b>► Utilisation des balles en plastique pour toutes les divisions départementales ◀</b>		
<b>Modification de date, de salle ou d'horaire</b> : Cette modification ne peut se faire qu'avec accord de l'adversaire et du comité Faites une demande en ligne via l'Espace MonClub onglet "Sportif" / "Modif rencontre"		
<b>Nombre de tables</b> : si vous ne disposez pas de suffisamment de tables (2 par équipe de 4 ou 2 par équipe de 3) vous devez en aviser, par écrit, vos adversaires et le responsable de poule. En cas de non acceptation, par l'adversaire, vous devrez faire inverser le lieu de la rencontre de l'une ou l'autre de vos équipes		
<b>Remplissage de la feuille de rencontre</b> : faites attention de bien mettre les signes moins devant les scores des sets perdus par le joueur inscrit dans la colonne de gauche. N'oubliez pas d'indiquer les lettres des participants aux doubles. Portez le n° de journée indiqué dans le calendrier donné avec les poules.		
<b>Un joueur refuse de jouer ou abandonne</b> : quel que soit le motif, le joueur ne peut plus jouer ses parties suivantes y compris le double. Il marque à chaque fois 0 point pour son équipe.		
<b>Un joueur peut arriver en retard</b> par rapport au reste de l'équipe mais il perd alors par 2 à 0 les parties pour lesquelles il était absent à l'appel de son nom. Attention, s'il arrive après l'appel pour sa dernière partie, il sera considéré comme absent.		
<b>Mutation exceptionnelle</b> : tout joueur demandant une mutation voit sa licence passer en "M" (muté) pour un an. Faites donc attention aux dates de mutation de vos joueurs ayant muté exceptionnellement en cours de la saison dernière. La liste des joueurs en mode "M" est donnée ci-après.		
<b>Participation des jeunes</b> : les juniors, cadets, minimes et benjamins peuvent participer au championnat senior.		
<b>Participation des féminines au championnat masculin</b> : les féminines non numérotées peuvent participer au titre de la même journée <b>au championnat masculin départemental et au championnat féminin départemental ou régional</b> . Une joueuse numérotée (1 à 300) ne peut jouer que dans un seul championnat (masculin ou féminin) au cours d'une même phase.		
<b>Communications entre clubs ou avec le responsable de poule</b> : vous pouvez toujours communiquer soit avec les clubs soit avec votre responsable de poule par e-mail. Pensez à indiquer, dans votre message le nom de votre club, votre division et la lettre de votre poule. Pensez, aussi, à mettre la Commission Sportive en copie		
<b>Equipes exemptes ou bénéficiant d'un forfait</b> : les équipes exemptes d'une journée ou bénéficiant d'un forfait doivent impérativement faire une feuille de rencontre avec les joueurs qui auraient dû jouer cette journée. Attention à ne pas mettre un joueur brûlé ou un joueur participant dans une autre équipe pour le compte de cette journée.		
<b>Documents à avoir à disposition</b> : il est demandé aux clubs de disposer dans leur salle du fascicule "Règlements sportifs 2019"		
<b>Saisie des résultats</b> : la saisie du <u>score global</u> sur le site Espace MonClub est <u>obligatoire</u> et doit être faite au plus tard le lundi qui suit la compétition. Il vous est possible, désormais de saisir le détail des feuilles de rencontre dans les mêmes délais. Vous ne devez rien saisir en cas d'équipe exemptée ou en cas d'équipe bénéficiant d'un forfait.		
<b>Rencontres gérées avec GIRPE</b> : <b>version 7.3 à utiliser obligatoirement</b> si les résultats de la rencontre sont remontés dans SPID, il est inutile d'envoyer la feuille au comité.		

# Poules du Championnat par Equipes 2019/2020 Phase 1 Version 1

Liste des joueurs ayant fait une mutation exceptionnelle la saison dernière et encore considérés comme mutés (1 an – 1 jour à partir de la date indiquée).

No Lic.	Date	Nom	Prénom	Classement	Cat.	Type	Libellé Club Arrivée
7870531	10/10/2018	BORDALO	Valentine	5 /500 pts	M2	Mutation	CONFLANS US
7860767	11/10/2018	DA SILVA	Lena	5 /500 pts	J1	Mutation	SAINT ARNOULT US
7516047	10/02/2019	FARINA	Jerome	10 /1057 pts	V1	Mutation	ESSARTS AGSE
2926576	04/12/2018	LE FRANC	Nicolas	11 /1134 pts	S	Mutation	VERSAILLES SCTT
4515644	05/10/2018	LEFEBURE	Julien	14 /1467 pts	S	Mutation	SARTROUVILLOIS TT
6948403	06/03/2019	MIYAKE	Taira	7 /781 pts	B2	Mutation	VERSAILLES SCTT

## Tableau des montées-descentes

<b>PR</b> <b>2</b> <b>poules</b>	Nombre de descentes de R3 en PR	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	Nombre de montées de PR en R3	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Nombre de descentes des 7 et 8èmes de PR en D1	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Nombre de montées des 1er D1 en PR	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Nombre de descentes supplémentaires de PR en D1	0	0	0	0	0	1	2	3	4
	Nombre de montées supplémentaires de D1 en PR	2	1	1	0	0	0	0	0	0
	Nombre de maintiens supplémentaires en PR	2	2	1	1	0	0	0	0	0
		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>D1</b> <b>4</b> <b>poules</b>	Nombre de descentes de PR en D1	2	2	3	3	4	5	6	7	8
	Nombre de montées de D1 en PR	6	5	5	4	4	4	4	4	4
	Nombre de descentes des 7 et 8èmes de D1 en D2	8	8	8	8	8	8	8	8	8
	Nombre de montées des premiers de D2 en D1	8	8	8	8	8	8	8	8	8
	Nombre de descentes supplémentaires de D1 en D2	0	0	0	0	0	1	2	3	4
	Nombre de montées supplémentaires de D2 en D1	2	1	1	0	0	0	0	0	0
	Nombre de maintiens supplémentaires en D1	2	2	1	1	0	0	0	0	0
		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>D2</b> <b>8</b> <b>poules</b>	Nombre de descentes de D1 en D2	6	6	7	7	8	9	10	11	12
	Nombre de montées de D2 en D1	10	9	9	8	8	8	8	8	8
	Nombre de descentes des 7 et 8èmes de D2 en D3	16	16	16	16	16	16	16	16	16
	Nombre de montées des premiers de D3 en D2	12	12	12	12	12	12	12	12	12
	Nombre de descentes supplémentaires de D2 en D3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Nombre de montées supplémentaires de D3 en D2	4	3	3	2	2	1	1	0	0
	Nombre de maintiens supplémentaires en D2	4	4	3	3	2	2	1	1	0
		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>D3</b> <b>12</b> <b>poules</b>	Nombre de descentes de D2 en D3	12	12	13	13	14	14	15	15	16
	Nombre de montées de D3 en D2	16	15	15	14	14	13	13	12	12
	Nombre de descentes des 7 et 8èmes de D3 en D4	24	24	24	24	24	24	24	24	24
	Nombre des premiers de D4 en D3	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	Nombre de descentes supplémentaires de D3 en D4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Nombre de montées supplémentaires de D4 en D3	11	10	10	9	9	8	8	7	7
	Nombre de maintiens supplémentaires en D3	12	12	11	11	10	10	9	9	8
		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>D4</b> <b>5</b> <b>poules</b>	Nombre de descentes de D3 en D4	12	12	13	13	14	14	15	15	16
	Nombre de montées de D4 en D3	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	Nombre de montées supplémentaires de D4 en D3	11	10	10	9	9	8	8	7	7
		<b>-4</b>	<b>-3</b>	<b>-2</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

# Poules du Championnat par Equipes 2019/2020 Phase 1 Version 1

## **Saisie et envoi des feuilles de rencontre pour toutes les divisions départementales**

Pour la transmission des résultats de toutes les rencontres jouées, les clubs recevants doivent saisir le résultat dans SPID au plus tard le lundi suivant la rencontre et :

1) s'ils utilisent GIRPE, ils doivent remonter le résultat dans SPID et n'ont rien d'autre à faire.

2) s'ils utilisent une feuille de rencontre homologuée en trois exemplaires, et

a) s'ils saisissent toutes les parties (sans les manches), ils n'ont pas à envoyer l'exemplaire destiné au comité sauf s'il y a un score de parité ou si une information a été notée au verso.

b) s'ils ne saisissent que le score de la rencontre, ils doivent envoyer (par mail ou courrier) l'exemplaire destiné au comité qui doit être parvenu au plus tard 7 jours après la rencontre.

Dans le cas a) l'exemplaire destiné au comité doit être conservé pour pouvoir être envoyé immédiatement si la Commission Sportive Départementale le demande.



CD 78 Tennis de Table 31A route de Paris 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN



secretariat@cd78fftt.fr

## **Responsables des divisions à contacter pour les reports, saisies de résultats, pénalités...**

<b>PRE-REGIONALE DAMES</b>	Fabien KANDIN	06.77.81.06.47	<a href="mailto:fabien.kandin@cd78fftt.fr">fabien.kandin@cd78fftt.fr</a>
<b>PRE-REGIONALE MESSIEURS</b>	Jean-Claude CORNILLON	06.80.41.00.95	<a href="mailto:jean-claude.cornillon@cd78fftt.fr">jean-claude.cornillon@cd78fftt.fr</a>
<b>DIVISION 1 MESSIEURS</b>	Jean-Claude CORNILLON	06.80.41.00.95	<a href="mailto:jean-claude.cornillon@cd78fftt.fr">jean-claude.cornillon@cd78fftt.fr</a>
<b>DIVISION 2 MESSIEURS</b>	Michel BELLIN	06.72.06.04.17	<a href="mailto:michel.bellin@gmail.com">michel.bellin@gmail.com</a>
<b>DIVISION 3 MESSIEURS</b>	Patrick BARNABE	06.80.10.25.50	<a href="mailto:patrick.barnabe@free.fr">patrick.barnabe@free.fr</a>
<b>DIVISION 4 MESSIEURS</b>	Fabien KANDIN	06.77.81.06.47	<a href="mailto:fabien.kandin@cd78fftt.fr">fabien.kandin@cd78fftt.fr</a>

Merci de mettre la commission sportive en copie de tous vos messages :  
[commission.sportive@cd78fftt.fr](mailto:commission.sportive@cd78fftt.fr)

# Poules du Championnat par Equipes 2019/2020 Phase 1 Version 1

## PRE-REGIONALE DAMES

Journée 1	Samedi 28 septembre 19	1/8 2/7 3/6 4/5	<b>Horaires de début de compétition :</b> <b>15h00</b> ouverture de la salle à 14h30
Journée 2	Samedi 5 octobre 19	7/1 6/2 5/3 8/4	
Journée 3	Samedi 19 octobre 19	1/6 2/5 3/4 8/7	
Journée 4	Samedi 9 novembre 19	5/1 4/2 3/8 6/7	
Journée 5	Samedi 16 novembre 19	1/4 2/3 7/5 8/6	
Journée 6	Samedi 30 novembre 19	3/1 2/8 4/7 5/6	
Journée 7	Samedi 7 décembre 19	1/2 7/3 6/4 8/5	

### Chpt France par équipes féminin - Pré-Régionale Dames - Poule A

- 1 . ST CYR L'ECOLE 1 ( 08781475 ) Ouverture à 15h30
- 2 . SAINT REMY TT 2 ( 08780674 ) Fermeture à 1h00
- 3 . *Exempt*
- 4 . MAISONS-LAF. US 2 ( 08780130 )
- 5 . ELANCOURT CTT 2 ( 08780496 )
- 6 . *Exempt*
- 7 . *Exempt T*
- 8 . ANDRESY-MAURECO 1 ( 08780485 )

### Chpt France par équipes féminin - Pré-Régionale Dames - Poule B

- 1 . GARGENVILLE CO 1 ( 08781144 )
- 2 . SARTROUVILLOIS 3 ( 08780627 )
- 3 . *Exempt*
- 4 . IGNY 2 ( 08910861 )
- 5 . SQY PING 2 ( 08781477 )
- 6 . *Exempt*
- 7 . *Exempt*
- 8 . MARLY LE ROI US 2 ( 08780660 )

Andrésy-Maurecourt

Elancourt

Gargenville

Igny

Maisons-Laffitte

Marly

Saint Cyr

St Rémy

Sartrouville

SQY Ping 2

Salle Yannick Noah rue Jean Jaurès 78780 MAURECOURT

Palais des Sports des 7 Mares rue de la Beauce 78310 MAUREPAS

Sous sol salle des fêtes Rue Pasteur 78440 GARGENVILLE

Gymnase Marcel Cerdan Rue Lovenich 91430 IGNY

Centre Sportif et Culturel 99 rue de la Muette 78600 MAISONS-LAFFITTE

Gymnase des Maigrets Chemin des Moines 78160 MARLY LE ROI

Gymnase Rue Lucien Sampaix 78210 ST CYR L'ECOLE

Complexe les 3 Rivières rue des Ecoles 78470 ST REMY LES CHEVREUSE

Gymnase Colette 9 rue du Bas de la Plaine 78500 SARTROUVILLE

Gymnase Alain Mimoun avenue du G. de Gaulle 78450 VILLEPREUX

**Responsable de la division :** Fabien KANDIN 06.77.81.06.47 [fabien.kandin@cd78fftt.fr](mailto:fabien.kandin@cd78fftt.fr)